

CONDENSÉ

Tous conviennent désormais que les traités de limitation des armements doivent faire l'objet d'une vérification efficace. La façon la plus objective, la plus souple et la plus rentable de vérifier l'observance de la majorité des traités multilatéraux consisterait à constituer pour cela un nouvel organisme qui relèverait des Nations-Unies. En tant que réalisation internationale issue de la coopération et mandatée pour mettre au point les régimes technologiques et politiques de vérification, un organisme des Nations-Unies chargé de la vérification (ONUV) accélérerait le processus de désarmement et contribuerait à le renforcer.

Le principal rôle de l'ONUV serait de promouvoir et d'améliorer les mécanismes de vérification des traités sur la limitation des armements, y compris les accords multilatéraux de désarmement et de limitation des armements ainsi que les mesures de confiance et les moyens unilatéraux adoptés par les pays. L'organisme proposé s'occuperait surtout des traités négociés sous l'égide des Nations-Unies (y compris la Conférence du désarmement, à Genève), mais il ne lui serait pas interdit d'intervenir dans les pourparlers sur des traités régionaux et bilatéraux, si les parties le lui demandaient (p. ex., les superpuissances).

L'ONUV pourrait aussi faire à titre spécial la vérification d'activités à la demande de la partie inspectée (ou avec sa permission), si les traités en question ne contenaient aucune disposition à cet effet. Ainsi, pendant qu'un traité de désarmement serait négocié, les États pourraient inviter l'organisme à effectuer des inspections spéciales en guise de mesures de confiance. Une fois le traité signé, le nombre des inspections pourraient s'accroître, et la collectivité internationale acquerrait ainsi de précieuses connaissances. Enfin, quand le traité entrerait en vigueur (après avoir été ratifié par un nombre approprié de pays), l'organisme pourrait s'acquitter de toutes les activités prévues dans le traité (c'est-à-dire appliquer les clauses du traité intéressant la vérification).

L'organisme pourrait aussi servir d'instance-cadre qui regrouperait diverses agences existantes ou en devenir, chargées de vérifier un seul traité. Selon les besoins, on